

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE		Date d'inspection Le 18 mars 2026
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de permis 2007047
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4		Numéro de téléphone (506) 532-6700
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement. Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants finir la collation, jouer librement à l'intérieur, le dîner et la période de repos. L'inspectrice observe les enfants écouter une histoire lue par l'exploitante ainsi que le lavage de main avant et après le dîner. Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 mars 2026

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"